



**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 5 DECEMBRE 2025**

Le Président, M. Olivier MONTAGUTI, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à tous.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.10.2025 – 3. Communication(s) du Président – 4. Préavis n° 10/2025 Budget 2026 et passage au MCH2 – 5. Préavis n° 11/2025 Octroi de la concession d'utilisation accrue du domaine public pour les conduites et les installations du chauffage à distance existant et de ses extensions à Energie 360° SA – 6. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 7. Elections communales 2026 – 8. Mention des préavis à venir – 9. Communication(s) de la Municipalité – 10. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 32 conseillers présents, 11 excusés et 1 absent. Dès le point 4 et avant le vote, l'appel est modifié ainsi : 37 conseillers présents, 6 excusés et 1 absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.10.2025

M. Roman DAEPEN demande d'ajouter en page 3, 3^{ème} paragraphe, la précision que des membres protocolés comme excusés/absents en tête du rapport de commission l'ont signé malgré l'indication de leur présence en tête du bloc de signatures, ce qui crée de la confusion.

Hormis ce point, le procès-verbal est approuvé à la quasi-unanimité. Le Président remercie son auteure.

3. Communication(s) du Président

Le Président fait trois communications :

- L'échéancier 2026 des séances du Conseil communal, envoyé avec la convocation : pour clore la législature, trois séances sont fixées d'entente avec la Municipalité pour la présentation de divers préavis ; une séance supplémentaire de réserve fin janvier n'aura en fait pas lieu, les préavis prévus pour la séance du 05.12 étant prêts. L'échéancier garantit un temps raisonnable d'examen des préavis par les commissions en fixant les délais de convocation. Les dates du 2^{ème} semestre pourraient être sujettes à modification en fonction de la future municipalité. La date de réserve fin octobre serait éventuellement dévolue au préavis sur l'arrêté d'imposition.
- Les votations du 30.11.2025 : la participation à Trélex avoisine les 55%, supérieure à la moyenne des votations cantonales ; au niveau national, elle se situe en 4^{ème} position. Comme d'habitude, les résultats de Trélex sont représentatifs au plan tant cantonal que fédéral.
- Pour l'examen d'un prochain préavis sur le patrimoine arboré, seront sollicités les délégués du Groupement forestier et une membre de la Commission construction-urbanisme, réunis en une commission ad hoc : Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI et MM. Olivier DE LORIOLE et Roman DAEPEN.

4. Préavis n° 10/2025 Budget 2026 et passage au MCH2

Le Président donne la parole à Mme Evelina GIROD. La Municipale rappelle que la Commune adopte officiellement MCH2 dès le 1^{er} janvier 2026. Pour illustrer la complexité de ce passage d'un modèle au suivant, elle a choisi avec la boursière de présenter un schéma des rubriques avec leurs correspondances parfois multiples entre MCH1 et MCH2. Il s'agit moins d'une mise à jour comptable que d'une refonte de la présentation des finances, plus proche de la réalité économique. Mme GIROD remercie sincèrement Mme Elisabeth CONSTANTIN qui s'est engagée fortement et avec professionnalisme pour parvenir à présenter ce budget dans les temps. La boursière est vivement applaudie par l'assemblée.

Mme GIROD signale des paramètres qui pourraient influencer nos finances : l'augmentation des droits de douane par les Etats-Unis qui ralentit l'activité de notre pays, le budget déficitaire du Canton de Vaud avec une coupe de CHF 300 Mio, et la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise dès le 01.01.2025 (NPIV), encore à apprivoiser par le Canton et les communes.

Le budget présente un excédent de charges de CHF 368'520.- soit une amélioration de CHF 700'000.- par rapport à celui de 2025. Les revenus anticipés sont d'environ CHF 14,2 Mio et les charges de CHF 14,5 Mio. La part de la péréquation intercommunale et la participation à la cohésion sociale se monte à près de CHF 7,7 Mio, rubrique Finances et impôts, par rapport à CHF 4,5 Mio dans les comptes 2024, rubrique Sécurité sociale. Le budget a été établi sur les acomptes 2026 du Canton basés sur le réalisé 2024. Mme GIROD prie le Conseil d'accepter ce budget 2026 réaliste et équilibré, élaboré avec rigueur et prudence.

Le Président donne la parole à M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances, qui insiste sur le haut degré de complexité de MCH2, dont le schéma de correspondances avec MCH1 présente la partie émergée de l'« iceberg ». Les noms des catégories changent ainsi que la façon de comptabiliser, rendant la comparaison fastidieuse. Au budget 2025, le déficit se montait à environ CHF 1 Mio et diminue de près de CHF 700'000.-. Cette réduction des déficits s'explique surtout dans le budget 2026 par l'augmentation des revenus des impôts d'environ CHF 1,4 Mio, l'augmentation des charges de péréquation et participation à la cohésion sociale de CHF 1,3 Mio, une augmentation des revenus de la gravière de CHF 100'000.- et des revenus du Canton de CHF 137'000.-, la diminution des amortissements pour CHF 200'000.- et l'absence de coût lié à l'abri PC. M. DOEBELI félicite Mme CONSTANTIN pour avoir accompli le travail titanesque de passer d'un modèle comptable à un autre dans les temps. La Commission des finances estime que le budget a été bien réalisé, avec un contenu identique aux précédents, et note que la situation de la commune est saine. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis n°10/2025.

Le Président ouvre la discussion. M. DAEPPEN félicite les deux actrices de ce budget. Il remarque que le budget 2026 est déficitaire malgré l'augmentation du taux d'imposition pour 2026. Il demande si l'on doit s'attendre à des budgets déficitaires ces cinq prochaines années. Mme GIROD explique que la même méthode qu'en 2024 a été utilisée et, par volonté de réserve, sans appliquer l'augmentation du taux. En effet, des inconnues demeurent avec l'impact de la NPIV sur les finances communales, des taxes douanières avec les incertitudes économiques mondiales, et du prochain vote sur le budget cantonal. A souligner cependant le facteur d'optimisme grâce aux revenus de la gravière pour 2026 et 2027. Il n'y a pas de dépenses structurelles importantes à prévoir, avec de la stabilité au plan RH et dans les revenus fiscaux. Mme CONSTANTIN ajoute que la facture du Canton ne tient pas compte du point et demi d'augmentation du taux d'imposition, ce qui peut présager une diminution de la facture de la péréquation et une augmentation du revenu fiscal avec la taxation.

M. Pierre-Emmanuel BEUN félicite à son tour pour le document, mais assimile la non prise en compte du nouveau taux d'imposition à une réserve cachée. Mme GIROD estime qu'au niveau d'une petite commune il est tout à fait acceptable de garder les mêmes proportions pour la péréquation et le revenu, et de baser l'acompte sur le revenu 2024, avec un équilibre à CHF 200'000.-. Evoquant les charges intercommunales, M. BEUN invite les délégués du Conseil dans ces associations à être attentifs aux budgets qu'ils votent dans celles-ci, car les charges sont répercutées sur les communes. Il évoque également les investissements projetés sur quatre ans d'environ CHF 9 Mio et met en garde le Conseil sur le risque d'augmentation à terme de la dette et des impôts. Mme GIROD souligne que c'est le Conseil qui vote les investissements. Mme CONSTANTIN ajoute que le patrimoine communal est composé du patrimoine administratif, qui est d'utilité publique, et du patrimoine financier, qui compte les intérêts des emprunts et les revenus (notamment les locations). Vendre permettrait de liquider la dette. Il faut être prudent de ne pas

emprunter pour faire tourner le patrimoine administratif. M. DOEBELI précise que la méthode basée sur les acomptes, c'est-à-dire ce que l'on connaît, permet d'être cohérent.

M. David VOGEL remarque qu'au vu des débats en cours au Grand Conseil sur le budget cantonal pour 2026, les charges sur les communes et l'impôt sur les gains immobiliers pourraient être supprimés.

En l'absence d'autre intervention, le **préavis n° 10/2025** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

5. Préavis n° 11/2025 Octroi de la concession d'utilisation accrue du domaine public pour les conduites et les installations du chauffage à distance existant et de ses extensions à Energie 360° SA

Le Président passe la parole à Mme GIROD. Ce préavis s'inscrit dans le contexte de la récente COP qui n'a pas débouché sur une feuille de route pour sortir des énergies fossiles. Les communes peuvent néanmoins assumer un rôle. Ainsi, avec le PECC qui est en vigueur depuis 2023, Trélex s'engage à développer la transition énergétique.

Construit en 2009, le chauffage à distance communal (CAD) chauffe l'ensemble des bâtiments communaux, à part l'église. Il permet de valoriser le bois, ressource forestière locale, réduire la dépendance aux énergies fossiles et faire de Trélex une commune précurseur en matière d'énergie renouvelable. En 2021, une évaluation du CAD a révélé une sous-exploitation de la chaudière à hauteur de 50 %. De plus, la Commune a atteint les limites de ses compétences techniques et organisationnelles en raison des réparations au cas par cas, d'une absence de vision stratégique globale et d'une absence de planification du développement du réseau. Elle s'est donc attaché les compétences de la HES-SO Valais.

Dans ce préavis, la Municipalité propose d'octroyer une concession à Energie 360° SA pour exploiter et développer le CAD existant. Ce partenariat permettra aux habitants de Trélex de se raccorder au CAD et de bénéficier d'une énergie locale et renouvelable. Deux contrats permettront de confier l'exploitation à un acteur professionnel solide et d'assurer une vision claire, évolutive et économiquement équilibrée. Et ce, sans investissement communal. Cette solution est la plus équitable, car seules les personnes raccordées paieront leur chauffage à distance et les contribuables ne seront pas sollicités. L'entreprise Energie 360° SA a été choisie pour son service professionnel et sa stabilité financière. Pour la Municipalité, cette solution est économiquement neutre et avantageuse du point de vue de la transition énergétique. La Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 11/2025.

Mme GIROD présente le professeur Stéphane GENOUD de la HES-SO Valais, spécialiste en transition énergétique, et M. Basile EHINGER qui représente Energie 360° SA. M. GENOUD explique qu'un appel d'offres a été lancé pour une concession non exclusivement octroyée à Energie 360° SA ; d'autres acteurs pourraient développer des « bouts de CAD » dans la commune. Energie 360° SA a répondu à tous les critères avec la meilleure offre. En Vaud, on compte plus de projets de CAD que la quantité de bois à disposition. Or, Trélex a la chance de posséder un patrimoine forestier, un circuit court et logique, qui rend indépendant des aléas géopolitiques. Actuellement, on recommande aux communes qui se lancent dans un tel projet de ne s'engager que si elles disposent de bois à long terme, pour éviter de l'importer.

Le Président passe la parole à Mme Patricia AUDETAT, présidente de la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité (CEDM). L'offre très avantageuse soumise par Energie 360° SA permet à la Commune de ne pas investir. Le risque financier est quasi-inexistant grâce à la stabilité financière de la société, la Ville de Zürich étant actionnaire à 96%. Pour une durée de 30 ans, le modèle de concession s'exprime en deux contrats, avec deux phases. La première représente le périmètre actuel du CAD, dont la gestion peut rapidement être transférée à Energie 360° SA. La réalisation de la phase 2 est conditionnée à la signature de contrats avec des clients pour un taux minimal de 60 % de la puissance totale du réseau. Il existe un risque que ce taux ne soit pas atteint et que le périmètre actuel stagne, car les coûts totaux pour les utilisateurs raccordés sont supérieurs à ceux d'une pompe à chaleur. La création d'un fonds énergétique, objet d'un postulat du 08.12.2023 et toujours sans réponse municipale, devrait permettre de garantir la réussite du projet et son adhésion par la population. La commission souligne la ressource du bois local, l'absence d'investissement de la Commune et la nécessité absolue de professionnaliser rapidement la gestion du CAD. Par conséquent, elle recommande de voter le préavis n° 11/2025.

Le Président passe la parole au président de la COFIN, qui souligne qu'il n'y a pas de risque financier pour la Commune dans ce préavis. L'installation actuelle est amortie, mais elle entraîne une dépense indirecte avec le temps d'approvisionnement de la chaudière et la maintenance hebdomadaire par l'employé

communal, ainsi que la refacturation effectuée par la boursière. Le gain futur de temps est estimé à environ 120 heures annuelles. En outre, on peut s'attendre à des coûts de maintenance lourde ces prochaines années, coûts qui seront assumés par Energie 360° SA. La COFIN recommande d'accepter ce préavis n° 11/2025 (et non 10/2025 comme mentionné en conclusion du rapport).

Le Président ouvre le débat. Les nombreuses questions et les commentaires sont ci-après synthétisés par types de sujets. Ont répondu principalement Mme GIROD et MM. GENOUD et EHINGER :

- Quelle est l'expérience de la filiale romande d'Energie 360° SA, enregistrée au RC depuis 2024, et quel feedback la Municipalité a-t-elle recueilli : Energie 360 a d'abord forgé son expérience dans le gaz puis s'est réorientée pour des raisons géopolitiques ; environ 80-90 communes suisse-allemandes travaillent déjà avec cette société. En Suisse romande, Morges, Tolochenaz et Plan-les-Ouates ont un contrat avec elle, et Coppet est en pourparlers. La Municipalité insiste sur la solidité financière d'Energie 360, sa présentation sérieuse et professionnelle, sa transparence dans l'information et sa réactivité. Les deux contrats sont actuellement soumis à un avocat pour qu'il rende un avis de droit.
- La durée de la concession et les perspectives au bout de 30 ans : un amendement est déposé pour que la durée de 30 ans soit inscrite dans les conclusions du préavis, ainsi que la raison sociale de l'entité juridique qui est *Energie 360 Grad SA/AG*. Des négociations sont en cours sur le coût du rachat des installations actuelles et le rachat au bout de 30 ans. Le CAD actuel n'ayant plus grande valeur, il serait repris à moindre prix. Dans ce type de contrat, comme pour un DDP, la valeur résiduelle est calculée à la fin d'une concession, mais également en cas de rupture de contrat en cours.
- L'extension du réseau en phase 2, dont l'indicateur de base est la densité des habitations et le taux minimal de 60% de puissance : la fiabilité des prévisions indiquées sur la carte, le coût pour les consommateurs, la maintenance et la réactivité en cas de problèmes techniques, qui définit la viabilité technico-économique : pour élaborer la carte, la HES-SO s'est appuyée sur une base de données fédérale et une autre du ramoneur, dont les mises à jour ne sont pas constantes, ce qui explique que les données indiquées sur la carte ne sont pas entièrement actuelles. Le système ne subira pas d'adaptation majeure dans la mesure où le réseau de conduites sera repris en l'état ; en revanche, les installations et la régulation du système seront remplacées intégralement, car le monitoring à distance, la télérelève et la maintenance prédictive remplaceront la régulation actuelle, défectueuse. La première extension représente environ 33 bâtiments ; on atteint 60% de la puissance avec environ 100 bâtiments. L'investissement de base de la part des habitants sera compris entre CHF 20 et 30'000.-, selon la puissance à raccorder (moins on a de puissance à raccorder plus le coût augmente au kWh). Le prix à la consommation sera décorrélé du prix du marché de l'électricité et dépendra uniquement du prix du bois fixé par le triage. Pour la maintenance, le CAD sera suivi en permanence par un employé d'Energie 360, ce qui garantira la rapidité d'intervention et le règlement des pannes. L'exploitation, les raccordements et l'entretien sont inclus dans le contrat. La viabilité économique du développement du CAD a été définie par des scénarios simulés par la HES-SO pour les extensions possibles. Sur cette base, Energie 360 s'est engagée sur une de ces extensions selon le taux de 60% de la puissance, sans éliminer les autres extensions possibles. Une analyse permettra de savoir quand il sera intéressant de poursuivre le développement pour obtenir une densité énergétique satisfaisante (puissance par mètre linéaire de conduite) à des prix acceptables par les propriétaires. Mais tout Trélex ne pourra pas être raccordé.
- L'approvisionnement en bois sera-t-il suffisant pour un fonctionnement à plein régime et comment est réglé le partenariat avec l'ACP : l'ACP a le bois nécessaire pour les 750 kWh prévus, avec ses deux hangars et un troisième sera peut-être construit. Des contacts de partenariat ont déjà été entrepris avec la participation de Prof. GENOUD. La Commune ne sera pas partie au contrat et ne supportera pas l'évolution du prix du bois, puisque le contrat de fourniture sera signé entre l'ACP et Energie 360.
- Le coût et le financement des études de la HES-SO et le risque financier pour la Commune : sur les CHF 35'000.- portés au budget tant en 2024 qu'en 2025 pour les études, les dépenses ont été de CHF 27'000.- chaque année. Le risque financier serait de continuer avec le système actuel qui est coûteux. En outre, le Canton va interdire les chauffages à mazout dès 2039, ce qui apporte du potentiel pour Energie 360 et le CAD.
- Des craintes de chèque en blanc à Energie 360 concernant des mécanismes d'encadrement du prix et du contrôle du rendement, le modèle financier et le coût de 23 à 24 cts le kWh qui est élevé. La

responsabilité de la Commune en tant que collectivité publique est aussi soulignée : la Municipalité refuse l'idée d'un chèque en blanc, étant donnée l'analyse faite par la HES-SO et la discussion menée avec elle, même si des inconnues demeurent (ex : le nombre de raccordements). Elle garantit s'engager à signer des contrats responsables. Elle rappelle que le CAD actuel coûte très cher, qu'il est sous-exploité et que la Commune a atteint la limite de ses compétences. De plus, les habitants sont libres d'opter pour une PAC ou pour le système proposé. Quant au prix, celui du mazout est instable et soumis aux tensions géopolitiques. La Municipalité rappelle que le risque financier est supporté par Energie 360.

A propos du postulat sur la création d'un fonds énergétique, M. Cédric MARZER annonce que Mme VOGEL et lui-même ont travaillé sur un projet de règlement, qui a été envoyé au Canton et qui traitera le sujet des subventions.

En l'absence d'autres questions, le Président soumet au vote l'amendement déposé par M. François VAUTIER qui modifie les conclusions du préavis, en ajoutant le nom de *Energie 360 Grad SA* et en fixant la durée de la concession à 30 ans. **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote le **préavis n° 11/2025 amendé, qui est accepté par 30 oui avec 6 abstentions.**

6. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- SDIS Nyon-Dôle : Mme Tania SCHLATTER annonce que les sapeurs-pompiers participeront à la journée du Téléthon le 6 décembre avec un stand devant la boucherie de la Tour.
- Région de Nyon : M. François VAUTIER se fait l'écho de l'article de *La Côte* de ce jour selon lequel le bâtiment d'accueil de Télé-Dôle, dit Lapin Blanc, n'ouvrira pas avant fin mars 2026. Ceci en contradiction avec ce qu'il avait annoncé à la précédente séance. Le budget 2026 sera soumis au Conseil intercommunal la semaine suivante.
- AISGE : Mme Céline BERGER informe que le budget 2026 sera présenté le 10.12.2025 au prochain Conseil intercommunal.

7. Elections communales 2026

Le Président annonce que, selon le Bureau électoral cantonal, toutes les personnes intéressées peuvent désormais s'inscrire pour annoncer leur intention de candidature aux élections du Conseil communal et de la Municipalité. La liste définitive de l'Entente communale pour le Conseil sera à disposition pour inscription après la séance auprès de la Secrétaire municipale. Entre le 5 et le 12 janvier, il est possible de déposer sa propre liste, par exemple au nom d'un quartier, avec l'appui d'un mandataire. Pour rappel, cinq places sont réservées pour de nouvelles personnes. L'ordre d'inscription sera reporté sur le bulletin de vote, ainsi qu'un minimum d'informations visant la meilleure représentativité possible - sortant/e, rue (localiser le quartier).

Pour la campagne, Municipalité et Bureau s'associeront dans un tout-ménage pour donner l'opportunité à tous ceux et celles qui souhaitent présenter brièvement leur motivation à s'engager. Pour illustrer ceci, des exemples de phrases sont projetés à l'écran.

8. Mention des préavis à venir

Le Syndic annonce les préavis à venir :

- Règlement général de police : accepté par le Canton, il sera présenté à la commission ad hoc
- Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable : sera présenté fin avril
- Règlement sur la protection du patrimoine arboré : la position du Canton est attendue
- Vacances de la Municipalité et du Conseil communal Législature 2026-2031 : pour avril ou juin
- Ferme Paul
- Pourtour des écoles
- Comptes 2025
- Rapport de gestion 2025
- Arrêté d'imposition 2027
- PACom (Plan d'affectation communal)

9. Communication(s) de la Municipalité

M. HOFMANN remercie le Conseil d'avoir accordé sa confiance pour les deux préavis présentés. Il remercie l'ensemble de la Municipalité, en particulier Mme GIROD pour le travail et l'énergie déployés, M. GENOUD pour son soutien de longue date, et M. EHINGER d'Energie 360. Il présente ses vœux à tout le Conseil communal et remercie le Bureau, l'ancien et le nouveau président, ainsi que l'ensemble du personnel communal. Le Conseil applaudit.

Mme GIROD remercie également le Conseil communal d'avoir voté les deux préavis présentés.

M. MARZER annonce que les panneaux 30 km/h seront posés courant de la semaine suivante.

10. Propositions individuelles et divers

M. Stephan WENGER s'adresse aux représentants du Conseil communal auprès de l'AISGE et leur relaie les inquiétudes de plusieurs parents sur l'accueil au Bix des élèves de 5 et 6P de la région. Or, ceux-ci, à 8-10 ans, n'ont pas encore acquis d'autonomie de déplacement. Il pose cinq questions : quelle est la raison de cette décision, si la répartition géographique a été étudiée et la raison de sa non prise en compte ; quel moyen de transport est prévu entre la gare du Muids et le Bix ; si une UAPE et un accompagnement pour les déplacements sont prévus ; quel sera l'impact sur les locaux scolaires de Trélex ; et si l'AISGE pourrait changer d'avis.

Le Président suggère de transmettre les questions aux délégués pour qu'ils puissent les relayer. M. HOFMANN l'invite à venir au CI du 10.12.2025 qui se tiendra à Trélex avec une intervention prévue du directeur, M. LAGGER. Mme BERGER indique que le Bureau du CI a reçu une liste de questions. M. WENGER insiste et souhaite connaître les positions que les délégués défendront. Mme BERGER lui répond que le CI n'a pas compétence pour déterminer où se rendront les élèves.

M. Philippe DESPONDS présente le bilan 2025 des nids primaires et secondaires signalés à l'association *Stop-Frelons*. Les chiffres témoignent d'une explosion du nombre des deux types de nids :

- Dans le canton : 70 nids primaires en 2024 et 230 en 2025 - 122 nids secondaires en 2024 et 655 en 2025 ;
 - Dans le district de Nyon : 1 nid secondaire en 2022, 24 en 2023, 65 en 2024 et 102 en 2025 ;
 - A Trélex : aucun nid primaire en 2024 et 1 en 2025 - 1 nid secondaire en 2024 et 3 en 2025.
- Entre fin mars et fin mai 2025, 10 reines fondatrices ont été piégées à Trélex, soit 10 nids secondaires potentiels en moins dans le périmètre de la commune.

Le Canton a décidé de retirer aux apiculteurs la charge de poser des pièges et de la déléguer aux communes, ce que *Stop-Frelons* regrette.

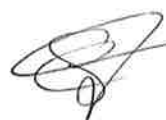
Pour les *Festifs*, Mme Carole DUPERRET rappelle que les fenêtres de l'Avent sont illuminées tous les soirs jusqu'au 21 décembre, une occasion de se retrouver de manière conviviale. Le brûlé de sapins aura lieu le 10 janvier. L'assemblée applaudit.

Le Président clôt la séance en présentant ses vœux à chacun et chacune et en invitant l'assemblée à un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 21h40.



Le Président
Olivier MONTAGUTI



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 27.12.2025 / cdp